

Mersch, le 16 décembre 2025

Traité par : André Kaluza
Courriel : andre.kaluza@mersch.lu
Tél. : (+352) 32 50 23 - 231
N°/ réf. : S5-D3-38

Monsieur Serge Wilmes
Ministre de l'Environnement, du Climat et de la
Biodiversité

L-2918 Luxembourg

Concerne : - Modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG en vigueur
- Demande d'avis dans le cadre de l'évaluation environnementale (SUP)

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous demandons votre avis conformément aux articles 2 et 6, paragraphe 3, de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement préalablement au lancement de la procédure réglementaire de certaines modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG.

Les modifications ponctuelles prévues consistent au reclassement des terrains des zones PARC et MIX-u - PAP QE en zone BEP – PAP QE, afin de permettre d'une construction d'une crèche.

Ces modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG consistent dans des adaptations légères des dispositions réglementaires pour des terrains à l'intérieur respectivement à l'extérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées, afin de permettre une revalorisation des terrains concernés.

Comme il s'agit de modifications mineures à l'intérieur des zones urbanisées, nous estimons qu'elles n'ont pas d'incidences notables sur l'environnement.

Ainsi, suivant l'article 2, paragraphe 3, de la loi modifiée du 22 mai 2008, une évaluation environnementale supplémentaire n'est, à notre avis, pas requise.

Si vous êtes d'avis que les prédites modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG requerront une évaluation des incidences sur l'environnement naturel et en conséquence un rapport sur les incidences environnementales, nous vous prions de nous renseigner sur le contenu de ce rapport.

A ces fins, nous joignons en annexe en quadruple exemplaire le plan des modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG avec comparaison du classement existant et de celui projeté.

Notre service technique se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal oval followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large 'L' shape followed by several loops and a horizontal stroke at the bottom.

le Bourgmestre

Annexes: plan des modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG 4 x
Copie: Zeyen&Baumann